



Séance plénière du 16 juin 2010

RAPPORT CONJONCTURE 2009

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions,

Vu l'avis du bureau,

Monsieur Gilles LORY, rapporteur entendu ;

DELIBERE

Comme en 2008, l'année 2009 a été marquée par une profonde crise qui a touché l'ensemble des pays. Cette crise a pris des formes différentes de celle rencontrée en 2008. La crise financière a semblé s'éloigner au cours de l'année 2009, mais les questions de la dette publique, de la solidité de l'économie de certains pays (Grèce notamment mais aussi Espagne ou Portugal) montrent qu'une nouvelle crise financière pourrait émerger. De nombreux pays européens ont annoncé des plans massifs de réduction des dépenses publiques. En France, depuis le début 2010 des mesures ont été annoncées : réduction de 10 % de la contribution de l'Etat en 3 ans dans le cadre du CPER, gel des dotations de l'Etat aux collectivités, poursuite et amplification de la RGPP. Toutes ces dispositions auront des conséquences sur la capacité de l'Etat et des Collectivités à investir dans les années à venir et de grands projets structurants risquent d'être abandonnés. Le secteur des travaux publics sera fortement impacté par ces décisions, de même, outre la baisse de l'emploi public c'est également le volume de l'achat

public qui sera réduit impactant ainsi le secteur privé.

Le montant de la dette de l'Etat français, de près de 85 % du PIB, et le déficit annuel de près de 8 % sont préoccupants. Si la situation de la France n'est en rien comparable à celle de la Grèce, il n'en demeure pas moins que la pression des marchés financiers internationaux est forte. Le fort ralentissement de l'activité amoindrit les recettes fiscales et place tous les comptes des organismes sociaux dans le rouge. Les marges de manœuvre se trouvent réduites entre autres par les baisses d'impôts de 2007, la défiscalisation et l'exonération de charges des heures supplémentaires, la modification du taux de TVA pour la restauration et la réforme de la taxe professionnelle. La volonté du gouvernement de réduire les niches fiscales n'apparaît que comme une réponse très partielle à ce problème.

Sur le plan économique

Nous ne disposons pas, à ce jour, d'éléments exhaustifs sur l'effet du plan de relance en région Centre. Cependant, la Cour des Comptes, dans un rapport récemment rendu sur ce sujet, se montre très dubitative et considère qu'il a peu concouru à la relance conjoncturelle de l'économie nationale.

Dans ce contexte, la situation économique de 2009 a été plus que tendue, les défaillances d'entreprises sont restées élevées et cette tendance devrait se poursuivre, de nombreux plans sociaux risquant d'intervenir en 2010. Malgré les mesures prises (médiateurs du crédit, tiers de confiance, soutien d'OSEO...), de nombreux chefs d'entreprises dénoncent encore les difficultés d'accès au crédit, ou les conditions faites pour l'assurance-crédit. Ces situations semblent poser problème notamment dans le secteur de la métallurgie.

Conséquences du ralentissement de l'activité mais aussi des difficultés de financement, l'investissement est fortement en baisse en 2009 poursuivant ainsi la tendance de 2008. Cette situation, si elle venait à perdurer, mettrait en danger la compétitivité des entreprises régionales.

Comme l'année précédente, les interrogations demeurent également sur le statut d'auto-entrepreneur car, malgré le succès de la mesure, les difficultés sont toujours présentes au regard non seulement de la précarisation apportée par ce régime (absence de cotisations sociales, d'indemnisation chômage, etc) mais aussi d'une « concurrence déloyale » envers les artisans et les TPE.

Au niveau de l'activité, des signes de reprise commencent à apparaître : taux d'utilisation des capacités de production en hausse, carnets de commandes en augmentation, mais tout cela à un niveau bien inférieur à l'avant crise.

En région Centre, les inquiétudes restent présentes dans de nombreux secteurs.

L'industrie automobile, et en particulier les équipementiers sous-traitants, subissent de plein fouet le ralentissement de la demande et n'avaient pas, fin 2009, bénéficié des retombées des mesures financières destinées à l'industrie, notamment automobile.

Le monde agricole français est également dans la tourmente puisque si les rendements s'avèrent globalement satisfaisants pour l'ensemble des cultures, les prix et revenus des agriculteurs sont en très forte baisse sur l'ensemble de l'année 2009 (comme cela avait été le cas sur l'année 2008), voire en chute libre pour certaines filières (- 54 % pour la filière bovins-lait). En moyenne les agriculteurs auraient perdu 34 % de leur revenu net d'entreprise agricole. Des mesures d'urgence sont donc à prendre dans ce secteur primordial en région Centre.

L'activité du Bâtiment et des Travaux publics a été affectée en 2009 et les perspectives pour 2010 restent moroses. Il est notamment très difficile de constater les effets des différents plans de relance sur l'activité du secteur.

L'industrie pharmaceutique, principale source de l'excédent commercial de la région, affiche une situation plus positive. L'arc Normandie/Centre est aujourd'hui le premier pôle de production pharmaceutique en Europe. Mais la stratégie de concentration des grands laboratoires de la région n'est pas sans appeler des inquiétudes sur le maintien des emplois alors que la région concentre 9 % des effectifs de l'industrie pharmaceutique.

Concernant les professions libérales et compte tenu des projections démographiques réalisées sur la région à l'horizon 2030, le CESR ne cache pas son inquiétude sur l'évolution de la démographie médicale. Le déficit en terme de médecins, déjà criant, ne cesse de s'aggraver. Le Centre est la 2^{ème} région française où la population médicale est la plus âgée et la 3^{ème} en matière de réduction des effectifs inscrits à l'ordre des médecins. Dans un contexte de vieillissement massif de la population, le CESR estime que des mesures d'urgence doivent être prises dans ce domaine au risque de voir la région « décrocher » en matière de santé.

Sur le plan social

La situation de l'emploi est très dégradée en 2009. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 21 % sur un an en région Centre dans des proportions plus fortes qu'au niveau national. Dans un contexte de débat sur les retraites, la question des salariés de 50 ans et plus revêt une acuité particulière en région Centre. En effet, le nombre de DEFM de 50 ans et plus augmente de 32 % en 2009 contre 21,1 % au niveau national. Les objectifs du traité de Lisbonne en ce qui concerne l'emploi des seniors, sont à ce rythme loin d'être atteints. Il faudra pouvoir vérifier si les nouvelles mesures visant à favoriser ou à maintenir l'emploi des seniors produisent de réels résultats.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an) augmentent de 40,2 % en 2009, là aussi dans des proportions nettement plus importantes qu'au niveau national. Les chômeurs de longue durée représentent aujourd'hui plus du tiers de demandeurs d'emploi en région Centre.

Les conséquences de la crise sociale sont donc prégnantes en France comme en région Centre. Le nombre de bénéficiaires du RMI/RSA a ainsi augmenté de 52 % sur l'ensemble de l'année 2009 dans la région et 18,6 % des DEFM de catégorie A avaient des droits ouverts au RSA fin janvier 2010, soit près de 20 000 personnes en région Centre. Ce dispositif fait d'ailleurs l'objet d'une communication du CESR pour faire le point sur sa mise en œuvre et sa montée en charge.

Au niveau régional, on estime à 35 000 le nombre de personnes qui vont sortir de l'indemnisation de l'assurance chômage en 2010. Face à ce constat, le gouvernement a mis en place à partir du 1^{er} juin 2010, un « plan de rebond » pour les personnes qui ne pourront percevoir le RSA ou l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS). Cela concernerait 12 000 personnes dans la région. Il est trop tôt pour évaluer les effets d'une telle mesure, mais si l'on ne peut que saluer l'initiative, elle ne sera sans doute pas suffisante pour éviter à certaines familles de tomber dans la précarité.

Ce constat renvoie largement aux travaux déjà menés par le CESR sur la population active et la pauvreté.

Signe préoccupant et révélateur de la situation, le nombre de dossiers de surendettement ne cesse d'augmenter (+ 17 % en région Centre en 2009) et surtout les raisons de ce surendettement sont majoritairement dues à une perte d'emploi ou à une incapacité à financer les études des enfants ou à verser une caution.

Enfin, le logement apparaît toujours comme une source d'inégalité sociale et un facteur d'appauvrissement. 10,1 millions de personnes souffriraient de mal-logement en France, chiffre en augmentation en 2009.

L'année 2009 et le début de 2010 poursuivent donc les tendances amorcées en 2008, la crise financière se mue en crise sociale et les conséquences sur la population régionale appellent donc une réaction forte de la part des pouvoirs publics.

Avis adopté à l'unanimité



Xavier BEULIN